

Cette lettre, envoyée aux mairies et collectivités adhérentes à Trifyl, est destinée à tous les élus du territoire. Elle a pour vocation de faire le point sur une question technique et les actualités du moment en matière de gestion et de prévention des déchets. Pour obtenir plus d'informations, pour toute question ou remarque, n'hésitez pas à nous contacter. Si vous souhaitez recevoir cette lettre par mail, écrivez à : communication@trifyl.fr.

DOSSIER

LA GESTION DE NOS DÉCHETS EST EN MUTATION

Le projet TRIFYL HORIZON 2030, qui a été présenté par le président et les services du syndicat mixte à l'ensemble des intercommunalités adhérentes, entre dans sa phase opérationnelle. Deux chantiers importants vont débiter cet été : la construction de la nouvelle Usine de Tri et de Valorisation des Déchets (UTVD) à Labessière-Candeil et la transformation du centre de tri de Labruguière. L'occasion de revenir sur la raison d'être de ce projet vertueux, évolutif et en avance sur la réglementation...



Anticiper une réglementation ambitieuse et incitative

La loi de la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (2015) et la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (2020) font bouger les bases de la politique de prévention et de gestion des déchets.

Cette nouvelle législation est l'opportunité de rendre encore plus vertueuse la gestion des déchets sur le territoire tout en bâtissant un modèle pérenne d'économie circulaire et créateur d'emplois.

Dès 2014, Trifyl a engagé une réflexion concertée sur l'avenir de la gestion des déchets et repensé son modèle en profondeur.

« Dès le départ, TRIFYL a associé ses adhérents et ses partenaires pour anticiper les effets de la nouvelle réglementation en développant un projet cohérent sur le territoire. »

L'enjeu est triple: garantir, pour les décennies à venir, un service public de gestion des déchets performant, durable et au meilleur coût pour les habitants du Tarn, du Lauragais, du Minervois et du Haut-Languedoc. ■

LES OBJECTIFS DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Réduire la production de déchets ménagers d'au moins 15% d'ici 2030



Généraliser le tri à la source des déchets organiques (biodéchets) en 2023



Réduire les quantités de déchets enfouis de 50 % d'ici 2025



Développer la valorisation matière et énergétique des déchets



Répondre à deux contraintes majeures liées à l'enfouissement

HAUSSE DE TAXE SANS PRÉCÉDENT

La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) concerne notamment le traitement des déchets résiduels (poubelle noire) qui sont enfouis. Pour inciter fortement les territoires à réduire et à valoriser davantage leurs déchets, la loi prévoit d'augmenter cette taxe de 18 € la tonne en 2020 à 65 € la tonne en 2025. Elle passe à 30 € la tonne dès cette année.

RÉDUCTION MASSIVE DES QUANTITÉS AUTORISÉES

De même, la nouvelle réglementation réduit la quantité d'enfouissement autorisée de 200 000 tonnes aujourd'hui à 80 000 tonnes en 2025 sur le bioréacteur. En l'état actuel, cette mesure aurait nécessité, pour Trifyl et son territoire, d'externaliser le traitement de 55 000 tonnes de déchets résiduels.

« Les effets combinés de la hausse de la TGAP et de cette externalisation auraient porté le coût du traitement en bioréacteur au-delà de 200 € la tonne dès 2025, contre 108 € avec le nouveau projet industriel. »

Réinventer notre gestion des déchets

Le projet TRIFYL HORIZON 2030 s'appuie sur 4 ambitions :

1. RÉDUIRE

NOS DÉCHETS MÉNAGERS

Pour réduire le poids de nos déchets résiduels, Trifyl compte s'appuyer sur la prévention. Il faut d'abord apprendre à changer nos pratiques (réparation, réemploi, prêt...) ou à consommer différemment (moins de plastique, moins d'emballage...).

2. TRIER TOUS LES EMBALLAGES DÉDIÉS À LA POUBELLE JAUNE

La collecte sélective de tous les emballages plastiques (barquette, film plastique, tube de dentifrice, pot de yaourt...) va permettre d'extraire une part importante de déchets recyclables de la poubelle noire.

3. TRIER ET COLLECTER SÉPARÉMENT NOS DÉCHETS DE CUISINE

La mise en place de la collecte séparée des biodéchets (déchets de cuisine) va permettre de détourner jusqu'à 30 % du contenu de notre poubelle noire.



La réduction des déchets passe, notamment, par des achats éco-responsables

4. VALORISER AU MAXIMUM NOS DÉCHETS

Trois équipements majeurs vont permettre de valoriser près de 85 % de nos déchets (cf. page suivante).

Le contenu de notre poubelle noire sera transformé en combustible de récupération (CSR) et produira du biogaz. Les biodéchets, collectés séparément, produiront du biogaz et du compost.

Le biogaz produit (près de 10 % des besoins en gaz du département du Tarn) sera épuré et injecté dans le réseau de transport de gaz *Teréga*. Quant au compost, il sera utilisé comme amendement agricole. Enfin, le tout-venant sera préparé pour être également transformé en combustible de récupération (CSR). Ce dernier sera, en grande partie, destiné à des installations industrielles de proximité si possible. ■

LEXIQUE

DÉCHETS RÉSIDUELS

Déchets résiduels (poubelle noire) : partie des déchets qui restent après des collectes sélectives.

BIODÉCHETS

Déchets de cuisine (épluchures, restes de repas...). Souvent déposés dans la poubelle noire, ils peuvent aussi être compostés. A partir de 2023, ils devront être triés à la source (loi AGECE 2020).

DÉCHET ULTIME

Déchet résultant ou non d'un traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans des conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux.

Investir pour préserver un service public compétitif

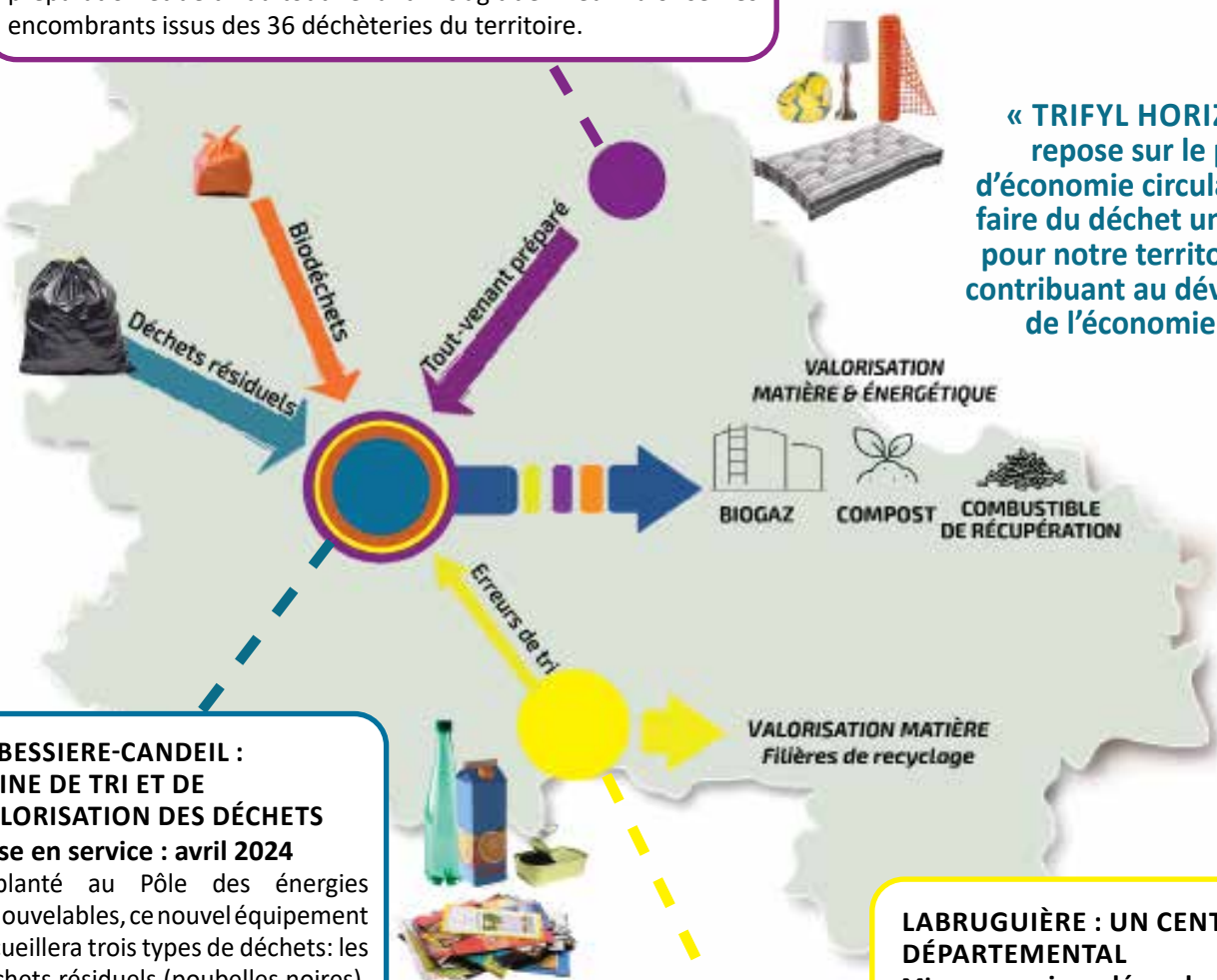
Les centres de tri de Labruguière et de Blaye-les-Mines et l'Usine de Tri et de Valorisation des Déchets (UTVD) de Labessière-Candeil constituent les équipements majeurs du projet. Fonctionnant en synergie, ils permettront de valoriser près de 85 % de nos déchets ménagers en recyclables, biogaz, compost ou combustible.

BLAYE-LES-MINES : UN CENTRE DÉDIÉ AU TOUT-VENANT DES DÉCHÈTERIES

Mise en service : mai 2023

Le centre de tri de Blaye-les-Mines va être reconverti en centre de préparation et de tri du tout-venant. Il s'agit de mieux valoriser les encombrants issus des 36 déchèteries du territoire.

« TRIFYL HORIZON 2030 repose sur le principe d'économie circulaire qui doit faire du déchet une ressource pour notre territoire, tout en contribuant au développement de l'économie locale. »



LABESSIÈRE-CANDEIL : USINE DE TRI ET DE VALORISATION DES DÉCHETS

Mise en service : avril 2024

Implanté au Pôle des énergies renouvelables, ce nouvel équipement accueillera trois types de déchets : les déchets résiduels (poubelles noires), les biodéchets (triés directement par les particuliers et collectés dans des sacs de couleur) et le tout-venant de déchèteries. A l'entrée de l'usine, les déchets seront séparés par tri optique pour emprunter des circuits de traitement différents.

LABRUGUIÈRE : UN CENTRE DE TRI DÉPARTEMENTAL

Mise en service : décembre 2022

Unique centre de tri départemental, Labruguière sera dimensionné pour recevoir l'ensemble des collectes sélectives du territoire, soit 30 000 tonnes par an.

VALORISATION MATIÈRE

Utilisation de déchets en substitution à d'autres matières.

Il existe 3 grands types de valorisation matière :

- le recyclage, permettant de transformer les déchets dans leur fonction initiale ou à d'autres fins ;

- la valorisation organique, permettant de valoriser les déchets organiques après méthanisation ou compostage par un retour au sol ;
- le remblaiement de carrières, par l'apport de matériaux extérieurs après un tri préalable.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

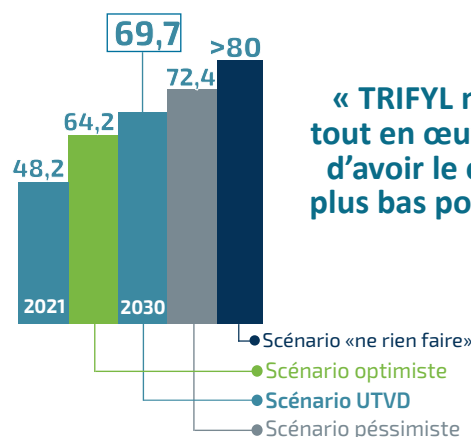
Récupération et valorisation de l'énergie produite lors du traitement des déchets par combustion ou méthanisation.

Scénarii prospectifs du coût de traitement (en euros/habitant/an)

Maîtriser la hausse du coût de nos déchets dans la durée

Ne rien faire revenait à subir une hausse inéluctable du coût de la gestion des déchets, par un doublement de coût à moyen terme. Investir dans ce nouveau modèle industriel va permettre de créer de la valeur à partir de la ressource déchets et de limiter l'impact des nouvelles taxes.

Dans son ensemble, le projet représente un investissement de 150 millions d'€ sur la période 2020-2024, réparti entre :



« TRIFYL mettra tout en œuvre afin d'avoir le coût le plus bas possible. »



ZOOM SUR...

Hydrogène : demain, nos déchets valorisés en carburant propre !

Un partenariat entre Trifyl et l'école des Mines d'Albi a permis d'aboutir à un programme ambitieux de valorisation du biogaz, produit par nos déchets, en hydrogène. Après 15 ans de recherche et d'expérimentation, ce projet est en passe d'industrialisation.

La région Occitanie a souhaité un projet pour produire, distribuer et aider les utilisateurs en matière d'hydrogène. Ce dernier fait écho dans le Tarn, où le conseil départemental dynamise un écosystème tarnais. C'est donc au sein d'un collectif de partenaires territoriaux que Trifyl participera à répondre à ce projet. Il doit permettre d'implanter les premières stations services à hydrogène occitanes, le long d'axes importants de circulation. ■



Carburant du futur, l'hydrogène est un combustible propre et performant. Son coût est en passe d'être plus compétitif que le gasoil.



TRIFYL - Syndicat Mixte Départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés
Pôle des Énergies Renouvelables - 3315, route de Sieurac - 81 300 LABESSIÈRE-CANDEIL
Tél : 05 63 81 23 00 - Fax : 05 63 81 23 01

Direction de la publication : Daniel Vialelle / Rédaction : Trifyl

Illustrations : Photothèque Trifyl / Istock

N° ISSN : 2267 - 988X - Édition Mai 2021 - Tirage : 3500 exemplaires

Imprimerie Maraval - Imprim'vert® - PEFC™ - Papier cyclus print 100% recyclé - 130 g

Plus d'infos sur www.trifyl.fr